Staff Union
of the International Labour Organization
Syndicat du personnel
de l'Organisation internationale du Travail
Sindicato del personal
de la Organización Internacional del Trabajo

# Questions/réponse sur la grève

**Est-il légal de faire la grève?**

Oui, c'est un droit qui est protégé.

La grève est légitime dans son principe (TAOIT, jugement No 615, consid. 6). De plus, au BIT, nous avons un accord avec l'Administration qui prévoit le droit de grève.

**Vais-je faire l'objet représailles si je me joins à une grève?**

Les représailles, y compris les sanctions disciplinaires, ne devraient pas s'appliquer au personnel qui participe à une grève pacifique. Les membres du personnel devraient rester respectueux de leurs obligations en tant que fonctionnaires internationaux et se comporter en conséquence et ne pas se livrer à des actes illicites. La meilleure protection contre d'éventuelles représailles est d'être membre du Syndicat.

**Est-ce que je serai payé(e) si je me joins à une grève?**

Les heures non travaillées pendant une grève ne sont pas rémunérées.

**Puis-je rester à la maison plutôt que de faire la grève?**

Pour avoir un impact maximal, une grève doit impliquer une mobilisation maximale du personnel. Nous voulons que tout le monde soit présent en grand nombre.

**Ne pouvons-nous pas explorer d'autres étapes avant de faire la grève?**

Les syndicats appellent à la grève en tant qu'arme de dernier recours, lorsque toutes les autres formes d'action collective ont déjà été explorées.

**Est-ce que tout le monde doit faire la grève?**

Pour avoir le maximum d'impact, il est important de mobiliser autant de personnes que possible pour la grève. Dans l'Accord de l'OIT, il est prévu une liste des membres du personnel assurant des services essentiels à laquelle l'Administration demandera de ne pas participer à la grève. Cela inclut les gardes de sécurité, par exemple.